

L'AVENIR

Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
 Pour un an, 10s.
 L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'AVENIR,

ANNONCES.

Prix : Six lignes et au-dessous, première inser-
 tion. 2 6
 Dix lignes et au-dessous, première insertion. 3 4
 Au dessus par lignes. 4
 Toutes insertions subséquentes, le quart du prix.
 Déduction libérale faite sur les annonces à être pu-
 bliées longtems.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
 EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN
 COMITÉ DE COLLABORATEURS.

POESIE CANADIENNE.

[Pour l'Avenir.]

DÉDIÉE A IACINTA.

LA LÉGENDE DE LA FILLE AUX YEUX NOIRS.

L'avez vous vu ? qui est ce qui l'a vu ?
 Ce n'est pas moi. Qui donc ? Je n'en sais rien.

STERNE.

I

Qui l'a vu ? Qui l'a vu ? c'était un aigle noir,
 Comme ta chevelure ;
 O fille, que l'amour amène, chaque soir,
 Sous la feuillée obscure !

Il n'avait pas le cri de ces fauves oiseaux,
 Qui chantent leur carnage ;
 Ni les ongles d'airain du grand aigle sauvage,
 Ni ses instincts brutaux !

Jamais on ne l'a vu becqueter les entrailles
 De cadavres pourris,
 Ou poser son grand nid, dans des pans de murailles,
 Pleins de chauves souris !

Il était noble et fier : et quand ses larges ailes
 Luttaient contre les vents,
 Des éclairs jaillissaient de ses sombres prunelles,
 De ces sourcils mouvants !

Les pitons décharnés, les nuageuses cimes
 Des hauts chênes des monts,
 Les autres isolés, les flamboyants abîmes,
 Repaires de démons ;

Les nuits noires, les nuits, propices aux mystères,
 La foudre et ses carreaux,
 Les charniers ténébreux, les mornes solitaires,
 La gueule des tombeaux ;

Tous l'ont vu ! Tous l'ont vu ! Parfois de flammes bleues
 Ses plumes se couvraient,
 Parfois, deux spectres blancs aux fremissantes queues
 De leurs bras l'entouraient !

II

Or, il était, un jour, une fille candide,
 Qu'un fol amour perdit ;
 Que sa mère frappa, sur son beau front sans ride,
 Que son père maudit !

Bien souvent elle errait, le soir, au clair de lune,
 Portant son âme aux cieux,
 Quand un beau cavalier, qui la vit, sur la dune,
 Lui dit :—" Vierge aux doux yeux !

" Que me demandes-tu, pour être à moi, la belle ?
 " Veux-tu ces anneaux d'or ?
 " Veux-tu ces bracelets, cette fine dentelle,
 " Plus précieux encore ?

—" Cavalier trop courtois, toutes ces rares choses,
 " Offertes de ta main,
 " Eblouissent : mais vas, plus pures sont mes roses,
 " Vas ! passe ton chemin !

—" Désires-tu corsets soyeux, blanche mantille,
 " Diamans pleins tes bras ?
 " Tu les auras ! Veux-tu ? Dis le moi, brune fille,
 " Certes tu les auras !

—" Non, non ! Je n'aurais plus les baisers de ma mère !...
 " Tes bagues, tes bijoux,
 " Feraient naître en mon cœur une triste amère,
 " Source de bien des maux !

" Garde les donc ! " Pourtant, la nuit, au clair de lune,
 Elle venait souvent
 Voir le beau cavalier chevaucher par la dune,
 Sur son coursier ardent !

Elle l'aima, dit-on : c'est ce qui fit sa perte !
 La fille aux bruns cheveux
 Donnait à ses baisers, sur la pelouse verte,
 Sa bouche et ses doux yeux !

Son père, la voyant, sous la feuillée obscure,
 Lance un blasphème et dit :
 " Par le Dieu que j'adore et qui venge l'injure,
 " Que ton front soit maudit ! "

" Que ton corps soit broyé sous la dent de ton crime ! "
 Dit sa mère en courroux,
 Ecrasant de sa main cette pâle victime,
 Tombée à ses genoux !

III
 Leur voix dut s'élever jusqu'aux pieds du Grand Maître,
 Puisque, le lendemain,
 On vit des os, noircis par la foudre peut être
 Joncher le grand chemin !

IV
 A l'heure, où le hibou hurle ses chants funèbres,
 Qui donc gémit ainsi ?
 Qui donc ose venir pleurer, dans les ténèbres,
 Sur le morne obscurci ?

D'on portent ces éclats de rire ? Ce phosphore,
 Pourquoi va-t-il lécher
 Ces deux crânes jaunés, que le ver mange encore,
 Et qu'il devra secher ?

Est-ce pour voir passer un voyageur nocturne,
 Que ce grand aigle noir,
 Là bas, sur ce tombeau, dont il a brisé l'urne,
 Est accouru s'asseoir ?

Qui sait ? Mais, chaque soir, quand se lève la lune,
 Deux squelettes hideux, poussant des cris confus,
 Foulent, autour de lui, le sable de la dune,
 Avec leurs pieds fourchus.

J. LENOIR.

Montréal 30 avril 1848.

CORRESPONDANCES.

M. le Directeur,

Il y a dans l'Union américaine un état que l'on appelle la *Louisiane*, dont le peuple est d'origine toute française. Ce peuple a conservé la langue, la religion, les lois que lui a léguées la France. Il a modifié ces lois, comme il l'a entendu, principalement d'après le *Code Napoléon* et non, d'après la dictée de la force.

La puissance souveraine, à laquelle il est soumis, comme les autres états, ne lui a jamais dit : " Vous êtes Français, par conséquent des républicains turbulents ; vous allez être soumis à des lois exceptionnelles. Vous ne ferez pas un usage public de votre langue. Vous êtes en majorité, comme français ; mais nous vous soumettrons à une minorité américaine. C'est cette minorité qui disposera des revenus, des places d'honneur et de profit de votre Etat, et comme elle l'entendra. Quellesques soient les dispositions qu'ordonnera cette minorité, vous vous taisez ; vous n'importunerez pas le gouvernement général, ni les peuples voisins, de vos plaintes et de vos doléances, par le moyen de la presse ; vous vous garderez surtout de troubler la minorité, dans la jouissance de vos dépouilles, sous peine d'être traités en rebelles. Vous vous garderez aussi de troubler ceux des vôtres qui prendront part à ce partage, en leur demandant de vous assister à faire redresser les griefs : vous troubleriez le repos de leurs jours. L'Union de la *Louisiane* aux *Etats-Unis* l'a sauvée, voyez-vous ! sans l'Union vous demeuriez Louisianais—Français comme devant ; tantôt sous la république, tantôt sous la terreur, tantôt sous Louis-Philippe et le régime honteux de la doctrine des *fait accomplis* ! A nous donc l'honneur et le profit ! Baise ta tête, fier Sicambre ! "

Non, l'Union américaine est soumise à des lois générales qui régissent la politique et le bien être général des différents états pris collectivement. Ces lois générales sont la sauvegarde de la liberté, de l'ordre et de la prospérité générale ; et chaque Etat s'y soumet, parce qu'il y trouve son compte.

Mais ce gouvernement général n'a rien à faire avec l'administration du gouvernement de chaque état particulier. Chaque état administre ses affaires, fait et défait ou modifie sa constitution et ses lois comme il l'entend, ayant le soin de se conformer aux lois générales de l'Union. C'est ainsi que les Louisianais ont pu conserver leurs lois françaises et l'importance politique que leur donnait leur nombre.

Ainsi, chaque état, chaque famille, chaque individu, trouvant, sous ce gouvernement général, protection suffisante pour pouvoir jouir en liberté de tout ce que l'homme a de plus cher au monde, s'attache à ce gouvernement, et par raison et passion. Chaque état est toujours prêt à mettre toutes ses ressources à la disposition du gouvernement général. Chaque individu offre le sacrifice de sa vie, si ce gouvernement est menacé dans sa paix et dans son existence. C'est ce qui fera toujours la force de l'Union américaine. Le secret de sa force git dans la liberté entière qu'à chaque individu, chaque membre de cette grande famille, de grandir et de se développer, en suivant l'impulsion de sa propre nature, en profitant des ressources sans nombre que le gouvernement général met à sa disposition, et de les réunir ensuite, au besoin, par un intérêt commun et suprême, la liberté de l'Union, en un même

peuple qui se lève, à une minute de notice, comme un seul homme.

Pourquoi l'Angleterre n'en agirait-elle pas ainsi avec les différents peuples qui forment ses colonies ? Par quelle fatalité ce peuple qui marche, depuis tant de siècles, à la tête de la liberté constitutionnelle, en Europe, n'a-t-il pu fonder que des colonies écrasées sous le joug de l'absolutisme ? Par quel aveuglement a-t-il pu laisser échapper ces colonies américaines—aujourd'hui le modèle des républiques ? C'est qu'il y a gouvernement et gouvernement. C'est qu'il y a sujets et sujets.

L'anglais d'une colonie n'est pas comme l'anglais d'Angleterre. L'un n'a de maître que Dieu et la loi qu'il se fait lui-même, au moyen de sa constitution. L'autre est sujet d'un co-sujet ; la majorité des sujets coloniaux est soumise à une minorité de co-sujets coloniaux ; et ce, au moyen d'un système de gouvernement contre nature, puis qu'il est en contradiction directe avec les principes qui font la base de la constitution anglaise. Aussi, l'Angleterre a perdu et perdra toutes ses colonies, en croyant que ses sujets coloniaux lui sont rebelles ; pendant qu'au contraire la résistance des coloniaux ne se fait pas au gouvernement général, mais bien à ce gouvernement de la minorité.

Les colonies américaines ont crié à l'oppression, au gouvernement partial et injuste, pendant longtems. Que disait la minorité dans les colonies ? Que disaient ces hommes connus depuis, sous le nom de "*United Empire Loyalists*," hommes dont un grand nombre se réfugièrent au Canada ; hommes dont les enfants renouvellent ici ce que leurs pères ont fait aux colonies, aujourd'hui *Etats-Unis* ?— Les cris que les colons jettent si fort, disaient-ils à l'Angleterre, ne sont qu'un prétexte ; le fond de leur pensée, c'est la rébellion ; ils cherchent à se rendre indépendants ; ne les écoutez pas ; employez la force, ils se tairont ; gardez-vous de corriger aucun des abus dont ils se plaignent ; vous les enhardirez, et une demande suivra l'autre. Ces déclamations furent si fortes et si habilement soutenues par l'intrigue, que des hommes puissants et de grands talents, amis de l'Angleterre, virent leurs voix étouffées, leur attachement à la Grande Bretagne et même leur loyauté mis en doute. Les colons persistèrent, prirent les armes, se battirent et eurent des succès ; on leur offrit alors des réformes ; mais le mot fatal : "*il est trop tard !*" retentit aux oreilles de l'Angleterre, comme un glas funèbre. Ses colonies triomphèrent. La vallée de *Woming* est un des lieux les plus célèbres en Amérique, où les "*United Empire Loyalists*" laissèrent des traces de leur départ. Les sauvages mêmes eurent honte de la cruauté qu'ils y montrèrent.

Les *loyaux* de notre époque, de ces *loyaux* qui se croient plus loyaux que la Reine et le Duc de Wellington, n'ont-ils pas, eux aussi, fait plus que les sauvages du Canada ? Eh bien ! c'est de ces traits de ressemblance avec leurs devanciers, que l'Angleterre devrait conclure de leur manque de vraie loyauté, de cette loyauté qui consiste, non à compromettre les droits de l'Empire par des efforts incessants à maintenir un gouvernement oppresseur dans les colonies, mais au contraire à promouvoir le bien général, en exerçant le pouvoir, d'après la constitution anglaise.

Que nous disent ces hommes perfides ? " Nous sommes tous égaux devant la constitution ! Pourquoi faites-vous donc un appel aux passions, en parlant de nationalité ? Cessez d'invoquer la *nationalité*, et dites vous, comme nous, sujets Anglais ; c'est un si beau titre ! "

Voilà ce qu'ils disent. Eh ! que disons nous autre chose ? Nous demandons droits égaux. Car ce n'est pas nous, Canadiens-Français, qui avons dit : Les Anglais-Canadiens craignent de voir les Canadiens-Français s'établir en république à côté d'eux. Il faut établir un tel ordre de choses que les anglais n'aient rien à redouter de leur part. C'est encore bien moins nous, Canadiens-Français, qui avons établi ce maudit ordre de choses qui nous révolte tant aujourd'hui ; qui fait que le Haut-Canada habité par 300,000 anglais a autant de représentants que le Bas-Canada habité par 600,000 Canadiens-Français. Vous nous criez de ne pas parler de nationalité ; mais vous avez eu soin, avant tout, d'assurer à la nationalité anglaise, qui n'est qu'à peine le tiers de la population entière de la Province-Unie, la prépondérance dans le gouvernement, et lui avez assuré une majorité factice, au moyen d'un système de représentation tel que *Nicolas* en donnerait un aux Polonais, s'il désirait les soumettre, sous un semblant de forme constitutionnelle, au servage des Russes.

Car vous saviez que les représentants du Haut-Canada et ceux du Bas, qui représentent des comtés où les anglais sont en majorité, assuraient la prépondérance aux anglais. C'est ainsi que vous avez assuré le pouvoir aux mains de la minorité. Ainsi, vous nous demandez de sacrifier la nationalité française, qui est la plus forte, à la nationalité anglaise, qui est la plus faible. Rien de plus, rien de moins. Et vous croyez que nous y consentirions, parceque des

hommes lâches et inconsistants, des écrivains mercenaires ou sans patriotisme se courbent lâchement à vos pieds ! vous vous trompez.

Rien ne nous satisfiera, que la jouissance pleine et entière et franchement accordée de tous les droits qui nous appartiennent comme *British subjects*, et que vous nous avez enlevés par un de ces actes de despotisme dont un gouvernement ne rougit pas, mais qu'il finit par regretter amèrement. Je n'ai pas besoin de vous citer d'exemples. Je n'ai qu'à vous dire : "prenez et lisez la première gazette d'Europe ou du pays, parlant des affaires d'Europe, qui vous tombera sous la main."

L'Angleterre ne se corrige pas non plus, elle, quoiqu'elle ait adressé ce reproche aux Bourbons. A la suggestion d'hommes traitres et perfides, de faux loyaux, elle a persécuté ses anciennes colonies, et elle les a perdues, pour enrichir ces hommes. Que lui reste-t-il de la leçon ? Quel est encore sa politique avec ses colonies ?—Toujours ces prétendus loyaux en faveur et ayant son oreille. Toujours fraudes, despotisme, accusations, persécutions, potences, canons, fusils et soldats—toujours la même marche. Et vous croyez que nous succomberons ? Oh non ! il y a, à part des canadiens-français, d'autres sujets que vous favorisez, mais qui ne sont pas anglais pour rien. Hommes nés libres ou fils d'hommes libres, l'intérêt, la raison les dominera à la fin. Ils vous ont déjà dit : "Notre loyauté se mesurera sur notre intérêt." Pesez ce mot fatal, ministres Anglais ! Un des vôtres vous a dit aussi : "Il faut que les Habitants des Canadas n'aient rien à désirer ou à envier à leurs voisins."

Avez-vous pensé à mettre ce conseil à exécution ? Vous avez fait tout le contraire.

Il y a des gens qui veulent à tout prix nous maintenir dans la paix de notre Reine et la crainte de Dieu et des bayonnettes ! D'abord, nous voulons avoir constitutionnellement tout ce qu'ont nos co-sujets ; mêmes droits, mêmes privilèges. Nous voulons d'abord rétablir les choses dans leur ordre naturel que vous avez renversé. Nous voulons le gouvernement inconstitutionnellement. Nous voulons que les Anglais se soumettent aux principes et à la pratique de la constitution. Nous ne cherchons ni la guerre ni la révolution ; et vous le savez. Quand vous dites le contraire, vous vous mentez à vous même. Voilà la guerre que nous voulons, guerre constitutionnelle. Il y a de l'encre à répandre plus que du sang. Il est vrai que vous pourriez peut-être nous juger d'après les Anglais. Je doute fort qu'ils endurent en patience ce que nous endurons. Allons, messieurs les Anglais, soyez francs : Qu'auriez-vous fait si, étant en majorité en Canada, on vous eut soumis à la domination des français-canadiens ? N'auriez-vous pas, dès le premier jour, joué "Yankee Doodle." Nous sommes meilleurs sujets, plus loyaux : Nous chantons encore "God save the Queen."

Nous faire des scrupules, au nom de la religion, est encore un hors d'œuvre ? Ce sont des arguments de Sacristains. Que ne lit-il le *Lutrin* de Boileau celui-là ; il y trouverait du moins qu'il y a des occasions où un enfant de chœur devient un homme de cœur.

St. *** 4 mai 1848.

LA PAIX

M. le Directeur,

Comme votre journal me paraît entièrement dédié aux intérêts moraux et intellectuels de la jeunesse franco-canadienne, j'ose espérer que vous voudrez bien y insérer les quelques remarques suivantes, qui, je crois, ne pourront manquer de porter leurs fruits, si la classe à laquelle je veux faire allusion, veut bien les apprécier et les comprendre et se bien graver dans l'esprit le grand avantage qu'il y a d'être unis et persévérants, pour avancer rapidement dans la voie du progrès. Or, M. le directeur, c'est à la jeune classe mercantile que j'en appelle et que je m'adresse particulièrement, c'est à cette jeune classe qui a déjà fait beaucoup depuis quelques temps pour l'avancement de son bien être et qui promet de faire au delà de toutes espérances, sous bien peu d'années ; si toutefois elle est secondée et encouragée dans ses efforts, comme elle a droit de s'y attendre, de la part des hommes instruits et influents ; lesquels, j'ose espérer, ne resteront pas inactifs à l'avancement de leurs jeunes compatriotes.

Oui, M. le directeur, j'ai trop de confiance en cette jeune classe active et vigilante pour croire, même douter, qu'elle ne remplisse, avec honneur et habileté, la noble mission qui lui est réservée ; je ne crois pas me tromper, et je ne puis douter un instant qu'elle veuille rester plus longtemps en arrière de ses concurrents d'origine étrangère, non, je le dis, elle a trop d'intelligence et de courage, pour qu'elle ne comprenne pas combien il lui est important et nécessaire, plus que jamais, de ne pas retarder de s'instruire ; cette jeune intelligence requiert plusieurs choses, pour arriver à sa perfection ; elle demande à être bien cultivée et suivie de près ; que vous faut-il, mes jeunes amis, pour y arriver ; le savez-vous ? il vous faut le travail, l'Union, la concorde et la persévérance ; sans ces qualités, rien faire, rien à entreprendre, oh ! non, rien du tout ; mais avec elles, vous pouvez tout braver, tout entreprendre, et aucun obstacle ne pourra vous empêcher d'avancer vers le but auquel vous tendez ; ainsi donc, mes jeunes amis, courage et persévérance ; ne restez pas en arrière, ne fléchissez pas, parce que vous retrograderiez ; non, avancez, demandez et travaillez, et vous ne pourrez manquer tôt ou tard d'être couronnés de succès, même dans vos entreprises les plus difficiles. Que vous manque-t-il maintenant pour arriver à ce noble but ? rien, non rien, que votre constante application ; d'abord, vous avez, dans vos lon-

gues soirées d'hiver, des écoles commerciales ouvertes à vos portes, où vous pouvez facilement aller vous instruire ; d'un autre côté, vous avez l'Institut Canadien, (l'âme de la jeunesse de Montréal), composé de jeunes gens capables, de jeunes gens instruits, où l'on discute les questions les plus importantes avec talent et habileté ; allez, fréquentez cette institution et vous ne pourrez manquer d'y cueillir des connaissances utiles, et en même temps d'y passer vos soirées agréablement ; que d'autres avantages ne vous offre-t-elle pas ? des lectures publiques vous sont données presque toutes les semaines, par des hommes instruits et des hommes de talents ; c'est encore là un moyen de vous instruire ; une chambre de nouvelles et une bibliothèque considérable. Pouvez-vous dire maintenant, que vous n'avez pas les moyens de vous instruire, non, vous ne le pouvez pas, et vous vous rendez coupables, d'un parjure en parlant de la sorte. Aussi, dois-je dire avec plaisir et satisfaction, qu'il est tout-à-fait étonnant de voir combien tout progresse et tout avance rapidement, depuis qu'on a si bien compris l'urgence de l'instruction ; nous voyons de toutes parts se remuer, s'agiter, et le commerce prendre une toute autre physionomie ; car il est à ma connaissance personnelle, que, voilà quelques années passées, le marchand savait à peine signer son nom correctement et était même incapable de faire aucunes transactions de haute importance, sans avoir l'assistance d'hommes instruits, en qui il se confiait tout naïvement et sans prévoyance. Et qui employait-il pour cet effet ? des étrangers, qui toujours se plaisaient à le duper et finissaient par le piller et le voler. Eh bien ! malgré cela, l'on a vu l'intelligence et l'activité (sans instruction) se faire jour à travers ces obstacles, et un grand nombre d'eux acquérir des fortunes brillantes et colossales. Mais ces beaux jours ne sont plus ; ces beaux jours sont passés, où la fortune souriait au plus ignorant, comme au plus grand talent. Donc, mes jeunes amis, vous voyez qu'il est très important pour vous de redoubler d'ardeur, parce que vous avez à lutter contre une classe instruite et intrigante et qui ne perd jamais de vue ce qui est contre vos intérêts. Cependant je dois dire avec orgueil qu'elle n'a pas plus d'intelligence que vous ; je dirai que vous l'emportez, sous beaucoup de rapports, et la chose est bien simple à prouver.

Lorsque l'on voit des marchands anglais venir s'établir en Canada, avec des capitaux immenses, protégés par des parents riches et des amis influents, tandis que les marchands canadiens ne s'établissent qu'avec leur crédit, sans protection et sans moyens ; eh bien ! malgré cette différence, quels sont ceux qui réussissent les mieux ? A mon avis, il est évident que la balance penche fortement en faveur de mes compatriotes ; ah ! qu'il est à regretter amèrement, que le marchand canadien n'ait pas été aussi capable, il y a vingt ans, qu'il l'est aujourd'hui ; car je suis positif à dire, et je partage l'opinion de bien d'autres, que les sept huitièmes du commerce serait, à l'heure où il est, entre les mains des canadiens. Savez-vous en quoi le marchand canadien a été le plus coupable ? c'est au manque d'union, au manque d'association, qui fait toujours la force des nations, comme celle des sociétés ; car travailler épars, dispersés et sans ordre, c'est vouloir son anéantissement et perdre son temps, que l'on devrait employer si précieusement à notre avancement et notre bonheur futur. Voyez, par exemple, le marchand anglais. Pourquoi a-t-il toujours mieux réussi qu'on ne l'a fait jusqu'à aujourd'hui ? c'est très facile à résoudre ; c'est que lui, dans tout et partout, où il y a quelques entreprises à faire d'une haute importance, il fait de suite appel à ses confrères, et voilà qu'ils s'unissent, s'associent, et marchent en corps et sans crainte. Aussi, par ce moyen, sont-ils toujours assurés du succès. C'est à nous, mes amis, de ne pas perdre ce principe de vue, c'est le meilleur. J'ose me flatter que, si nous mettons tous la main à l'œuvre, sous peu de temps, nous les dépasserons et nous arriverons à bon port avant eux.

Je vois avec plaisir la jeunesse se distinguer par son activité et sa hardiesse et connaître sa position ; elle s'est aperçue, à temps, que sans l'union elle ne peut être forte et ne peut se faire respecter.

M. le directeur, lorsque je dis que j'en appelle à la jeune classe mercantile, je dois dire que je m'adresse plus particulièrement à ceux qui ne font pas encore partie d'une société déjà bien connue parmi nous, basée sur de si bons principes et dont le but offre tant d'avantages à tous ses membres. Je veux parler de la *Société Mercantile d'Économie*, cette société, encore qu'au berceau, déjà si florissante, et qui promet d'être si utile à ses membres, sous tous les rapports. L'on vous a déjà dit, qu'elle a pour but principal de faire épargner aux commis leurs salaires, qu'un grand nombre dépense si mal à propos ; de plus, elle offre l'avantage à ceux qui ne sont pas bien versés, dans les affaires, d'apprendre à transiger, spéculer, enfin, faire ce que toutes les maisons respectables font ordinairement. Je sais que les directeurs sont des jeunes gens actifs et entreprenants, si bien que la société, me dit-on, a gagné au delà de 12 p. cent, dans l'espace de six mois.

La société a un second but, qui ne peut manquer d'être aussi utile que le premier ; elle se propose d'établir un cours commercial, dans les longues soirées d'hiver, que ses membres seuls pourront suivre ; ils auront des maîtres habiles, qui enseigneront la tenue des livres, par simple et double entrée, ainsi que la langue anglaise et la langue française ; et j'ose espérer qu'avant bien peu de temps, les jeunes gens sauront en profiter. C'est donc à vous, mes jeunes amis, de ne pas perdre de vue des avantages aussi vitaux et aussi encourageants que nécessaires, et remarquez bien aussi qu'en épargnant, et en prenant les moyens de vous instruire, non seulement vous vous formez un petit capital, mais vous vous faites aussi un avenir honorable, et, par ce moyen, vous vous attirez l'estime et le respect de

tous ceux qui vous connaissent. Mais il en est bien autrement, lorsque vous ne faites pas ces épargnes et que vous employez votre temps à flâner.

Vous qui ne faites pas encore partie de la société, il est important pour vous de consulter votre intérêt et de ne pas différer, car il vaudra infiniment mieux pour vous de suivre les humbles conseils que je me permets de vous donner, comme ami et comme compatriote, plutôt que de fermer les yeux sur ce qui se passe, au milieu de nous aujourd'hui.

Et vous, messieurs les marchands, qui avez de l'expérience, qui avez été jeunes et qui connaissez l'urgence de l'économie et de l'éducation ; qu'avez-vous à faire dans cette circonstance ? quel est votre devoir, vous, qui avez le contrôle d'un père sur les jeunes gens qui sont sous vos soins, que devez-vous leur conseiller ? Il me semble que vous devez assez bien comprendre votre devoir, sans vous le dicter, (Remarquez bien qu'il y a des exceptions à faire, oui, je l'avoue, mais elles sont rares.) Et quel est votre devoir ? moi, je vous dis que vous devez les encourager, les conseiller, et même les forcer à mettre un louis de côté, par chaque mois, et ceux qui ne pourront donner un louis, qu'ils épargnent 10, 5 ; plutôt que de se mettre des habits de luxe sur le dos, ou bien avoir une montre et une chaîne d'or pendues au cou ; ah ! mes jeunes amis, si l'on jugeait les hommes par leurs parures, je vous avoue sincèrement que je n'aurais pas besoin de vous encourager à l'étude et à l'économie, parce que je confesse qu'à vous voir passer, la plupart de vous on ne saurait vous distinguer de gros bourgeois de la ville, mais malheureusement il en est bien autrement, n'est-ce pas ? Habillez-vous deccemment, proprement, voilà ce qui est requis, convenable, et votre position l'exige ; mais pas de superflu, pas d'extravagance ; car si vous saviez combien une montre et une chaîne d'or vous rendent ridicules, aux yeux de vos amis, vous rougiriez d'en porter ; et si vous saviez de plus qu'elles enchainent votre intelligence, qui a à tant besoin de liberté, pour voir au loin ce qui s'y passe, je parie que vous briseriez de suite votre montre et chaîne, et les jetteriez loin de vous. Faites mieux, vendez les, et le produit vous donnera le moyen de payer une part à la société qui vous rapportera plus de 20 pour cent par an, et de plus aura l'effet de vous donner le goût de l'étude et de l'économie, et je vous prédis qu'avant peu de temps, vous ferez des hommes capables et des hommes d'affaires. On me dira peut-être que quelques-uns se trouveront formalisés de ma manière de voir ; à ceux là, je leur dirai que ce sont des membres inutiles, des gens qui, quoique se sentant piqués au vif, ne veulent ni avancer ni reculer ; alors, laissez-les de côté et avancez, vous qui avez du courage et de l'énergie, laissez-les faire, et vous ne serez pas rendus au quart du chemin, qu'ils auront regret de n'avoir pas suivi vos traces, mais il sera peut-être trop tard.

Mes jeunes amis, ne différez pas de vous joindre à cette louable association, vous en serez contents avant longtemps. Je reviendrai probablement sur les avantages d'établir une maison de commerce par une société.

UN ANCIEN MARCHAND.

Montréal, 18 avril 1848.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va érouler, parce que tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI, 20 MAI 1848.

L'union, la Nationalité.

LE JOURNAL DE QUÉBEC.

La discussion que nous avons été obligés de soutenir depuis quelque temps contre un grand nombre de Journaux qui nous avaient attaqués d'une manière brusque et violente, pour ne rien dire de plus, nous a empêchés jusqu'à présent de faire les remarques que nous aurions voulu faire plutôt, sur un article qui a paru dans le *Journal de Québec* du quatre courant, intitulé "Le Rappel de l'Union" et amené, quoique le *Journal* ne le dise pas directement, par nos articles précédents sur l'Union et la Nationalité. *La Revue et les Mélanges* qui étaient entrés dans la lice avec un acharnement et une fureur dignes de remarque, ont jugé à propos de se retirer de la lutte et d'abandonner la discussion, sans dire pourquoi. Ils se contentent maintenant de reproduire les articles qui paraissent dans le *Journal de Québec*. Ils trouvent probablement ce dernier système plus commode. Nous pouvons leur assurer qu'il leur est aussi plus avantageux, car il les sauve du ridicule dont ils se couvriraient aux yeux de tous les gens sensés, même parmi leur partisans, par les attaques furibondes, injurieuses, déplacées et inconvenantes qu'ils lançaient sans cesse contre leurs adversaires. Le Rédacteur de *la Revue* principalement doit se trouver fort à l'aise, depuis qu'il a adopté ce nouveau mode, car nous croyons sincèrement que l'exaltation, la fureur et l'agitation frénétiques qui s'emparaient de lui, lorsqu'il s'agissait d'écrire contre la Nationalité et le rappel de l'Union, jointes aux efforts de génie qu'il faisait pour terrasser ses adversaires, auraient bientôt miné sa constitution et auraient fini par user ses facultés physiques et morales, quelque robustes et quelque solides qu'elle puissent être. Outre cela, ce nouveau système lui permet d'utiliser son temps de mille autres manières, soit en passant en revue et en appréciant les événements extra-

ordinaires qui bouleversent l'ancien monde et changent les destinées de tous les peuples de l'Europe, soit en appréciant, avec le jugement exquis que tout le monde lui connaît, et en ridiculisant, avec son aplomb ordinaire, quand il ne les comprend pas, les documens importants qui peuvent paraître devant le public, mais toujours en éclairant, du haut de la sphère spéciale dans laquelle ses lumières l'ont placé, le pays qui a l'avantage et le bonheur de posséder dans son sein un phénomène aussi extraordinaire.

La *Minerve*, plus sage et plus prudente que ses deux confrères, a d'abord laissé la lutte s'engager, s'est tenue à l'écart, se bornant à faire de temps en temps quelques adroites et perfides insinuations, puis, un bon jour, comme pour sonder le terrain et faire compromettre ses adversaires, est venue leur dire qu'elle ne voulait pas prendre part à la discussion, parce qu'elle ne comprenait pas quel était leur but, et enfin, quand nous avons répondu catégoriquement à ses questions, elle s'est décidée à garder un silence profond, éloquent et sublime !!!

En un mot, ces trois journaux, après quelques fredaines, se sont conduits assez raisonnablement pour nous permettre aujourd'hui d'employer quelques-unes de nos colonnes à discuter les deux articles qui ont paru dans le *Journal de Québec*, seul champion sur les rangs, à l'heure qu'il est, parmi les journaux français, qui paraissent disposés à discuter la question de l'Union et de la Nationalité.

Voyez donc, M. le Rédacteur du *Journal*, quelle est votre manière de procéder, et ensuite nous tâcherons de vous faire aussi bonne guerre que possible.

Dès l'abord, nous voyons que la discussion s'engage d'une manière un peu différente de ce qu'elle était avec le Rédacteur de la *Revue*, et que vous êtes un peu moins tranchant dans vos allures; nous nous trouvons sur un autre pied. Décidément les choses ont changé de face; car le Rédacteur de la *Revue* nous disait: "Eussiez-vous même raison, vous devez vous taire, vous n'avez pas le droit de dire ce que vous pensez"; et vous, au lieu de nous imposer silence, vous commencez par réclamer le droit de discuter; vous prêchez en faveur de la liberté de la presse; vous vous élevez avec force contre la tyrannie détestable qui veut ravir au journaliste le droit de donner son opinion et de discuter celle d'autrui, au profit de tous; nous devons vous dire, M. le Rédacteur du *Journal*, que quand vous voudrez avoir le droit de parler, ce n'est pas à nous qu'il vous faudra vous adresser, car nous n'avons jamais nié ce droit à personne, nous l'avons même accordé à nos adversaires, dans nos propres colonnes, quand ils ont voulu combattre nos opinions; mais quand vous voudrez faire usage de ce droit que nous reconnaissons à tout le monde et que nous réclamons par conséquent pour nous, vous devez vous adresser humblement au grand et unique dispensateur des droits et des libertés, à votre ami, à votre cher confrère, au Rédacteur en chef de la *Revue Canadienne*; tant qu'il ne vous aura pas fait la faveur de vous accorder le droit de penser et de parler, nous vous conseillons de ne pas faire l'imprudence d'émettre vos opinions telles que vous les concevez; car si par malheur elles ne sont pas entièrement conformes aux siennes, ce qui n'est guères probable, pourtant, quelque bon jour, quand vous vous croirez le plus en sûreté, pensant avoir fait usage d'un droit que personne ne pouvait vous refuser, vous vous verrez foudroyé, anathématisé par le Rédacteur de la *Revue*.

Le *Journal de Québec*, encore sous l'impression de la terreur qu'il a ressentie, à la nouvelle de l'assemblée des jeunes gens de Montréal, tenue à l'Hôtel Québec, dans le but de féliciter la jeunesse Parisienne; terreur qui lui a fait voir la révolution, la dévastation et l'échafaud avec leurs conséquences les plus affreuses et les plus déplorables, voit encore dans la déclaration que nous avons faite, de vouloir protéger notre nationalité, d'engager le peuple à demander le rappel de l'acte d'Union, acte qu'il a qualifié lui-même de *meurtre Social de la population Canadienne*, le renouvellement des évènements malheureux de 1837 et 1838. Il nous fait voir la hache du bourreau se levant terrible et menaçante sur la tête de nos compatriotes, le sang coulant à grands flots, et la nationalité payant dans ses ruines et dans le sang les cris de guerre poussés en son nom. Nous ne savons quel rôle a joué le Rédacteur du *Journal* dans les terribles jours de 1837 et 1838; nous ignorons de quelle distance il a vu les scènes de malheur et de désolation dont il nous parle; mais dans tous les cas il faut qu'elles aient produit chez lui une sensation bien forte, qu'elles aient imprimé à son caractère une crainte ineffaçable, puis qu'elles sont devenues son cauchemar habituel; puis qu'il les voit se renouveler à chaque instant. Il faut d'un autre côté qu'il suppose au gouvernement sous lequel nous vivons des dispositions de *bienveillance et de justice peu ordinaires* envers ses colonies, pour envisager ces scènes de malheur comme le résultat inévitable de demandes justes et raisonnables. Nous avons vu quelque part que le malheur donnait du courage et de l'énergie; mais il nous paraît produire un effet tout contraire chez M. le rédacteur du *Journal*; nous comprenons que l'expérience et l'adversité donnent de la prudence; mais qu'elles rendent ceux que le peuple a chargés de défendre ses droits et ses libertés, pusillanimes au point de renier un passé qu'ils devraient regarder comme honorable, de les faire craindre d'élever la voix pour faire des réclamations dont personne ne peut contester la justice, au point de leur faire approuver et bénir un ordre de chose qu'ils savent être injuste et suicide, et ce, par la crainte de dangers imaginaires qu'ils s'efforcent de grandir autant qu'ils peuvent, afin de se rendre compte et de se justifier de la panique qu'ils éprouvent; c'est ce que nous avons peine à concevoir dans des hommes revêtus de la double fonction de journalistes et de mandataires du peuple. Dites-nous donc, un peu, M. le rédacteur, votre mission de journaliste dont vous

parlez avec tant de complaisance, est-elle d'empêcher le peuple de réclamer contre ce qu'il considère et ce que vous considérez vous-même comme injuste et tyrannique, de l'engager à se taire et à ne jamais demander de réformes, parce que ces demandes pourraient contrarier ses oppresseurs? Votre devoir, comme mandataire du peuple, est-il de veiller à ce que les injustices exercées contre lui se perpétuent éternellement, parce que c'est la volonté apparente de ceux qui sont les auteurs de ces injustices? Vous n'en conviendrez pas; c'est pourtant ce que vous faites, quand vous voulez étouffer la voix qui réclame en faveur de notre nationalité et qui demande le rappel d'un acte dont le but et le résultat sont d'écraser cette nationalité. Pour faire paraître nos prétentions absurdes, vous dites que nous ne voulons pas du *libéralisme*, mais que nous voulons de la nationalité et de la *nationalité exclusive*. Soyez donc de bonne foi, quand vous discutez une question que vous regardez vous-même comme si importante. Est-ce faire de l'exclusivisme que de demander pour les Canadiens-français les mêmes droits, la même somme de liberté que pour nos compatriotes d'origine étrangère? Nous n'avons jamais demandé d'avantage. Est-ce faire de l'exclusivisme que de travailler à ce que notre nationalité ne soit pas noyée dans ce que vous appelez le *libéralisme*? A propos, il serait presque temps de s'entendre sur ce mot *libéralisme*.

Dans votre article du 13, vous nous dites que *libéralisme, c'est la justice universelle, les droits égaux pour tous, au plein midi de la civilisation annonçant aux hommes, au nom de l'évangile, porté sur la foudre et sur le feu, qu'ils sont tous frères et tous membres de la grande famille humaine et qu'ils doivent se réunir sous la bannière des principes et des opinions, plutôt que sous celle des langues et des limites territoriales*. Vous nous dites que *cette idée de l'égalité devant la société, jaillissant de la fraternité chrétienne est le plus beau résultat auquel tend la civilisation du dix-neuvième siècle*. Nous n'avons pas d'objection, M. le rédacteur, à adopter cette définition du mot *libéralisme*. Nous en voulons de ce libéralisme-là. Nous croyons qu'il ne nuirait aucunement à notre nationalité. Mais nous le cherchons en vain dans le système qui nous régit aujourd'hui; à moins que vous ne nous fassiez voir que c'est en vertu de ce libéralisme que plus d'un tiers du Bas-Canada n'est pas représenté, que la population Canadienne-Française, est pillée et volée par la population étrangère du Haut-Canada, que les intérêts du Bas-Canada sont sacrifiés et foulés aux pieds, chaque fois qu'ils viennent en contact avec ceux du Haut, ce qui n'arrive que trop souvent. Nous vous demandons, M. le rédacteur, est-ce là de la *justice universelle, des droits égaux pour tous*? C'est pourtant là le libéralisme que vous nous faites un crime de rejeter. Nous n'avons pas pu en rejeter d'autre, car c'est le seul dont nous ayons jamais été favorisés.

Maintenant vous nous accusez d'attaquer avec acharnement les hommes que la majorité des habitans du pays a placés au pouvoir, vous nous accusez d'embarrasser la marche de l'administration. C'est là le mot avec lequel on veut fermer toutes les bouches et étouffer toutes les voix. Dites-nous donc, s'il vous plaît, si, quand le peuple a chargé des hommes en qui il avait confiance, d'un pouvoir qui lui appartient, mais qu'il ne peut exercer que par des délégués, si par ce mandat, par cette délégation de son pouvoir, le peuple s'est dépouillé de son droit de surveillance et a renoncé à tout contrôle sur ses mandataires et ses délégués; si ces hommes sont les souverains ou les serviteurs du peuple? Peut-être que nous comprenons mal les choses; mais nous croyons que c'est le peuple et non pas le ministère qui est souverain; que le peuple en donnant à certains hommes une partie du pouvoir qui appartient à lui seul, ne s'est pas donné des maîtres, mais des serviteurs; d'où nous concluons que les ministres doivent faire la volonté du peuple et non le peuple la volonté des ministres; que le peuple doit guider ses ministres et leur indiquer ce qu'ils ont à faire, et non les ministres guider le peuple; que quand le peuple veut une réforme, un système nouveau, il doit la demander et non pas se taire dans la crainte d'embarrasser la marche de ses ministres, au cas qu'ils se trouvent d'avis contraire; mais que les ministres doivent, quand ils connaissent la volonté du peuple l'exécuter, si la chose leur est possible, ou renoncer au pouvoir qui leur a été confié. Il ne s'agit donc dans la présente question que de savoir si le peuple veut le rappel de l'Union, ou s'il préfère le système actuel. Pour que le peuple se prononce sur cette question il faut qu'il la connaisse dans tous ses détails; pour la connaître dans tous ses détails, il faut qu'il voie le pour et le contre, il faut que cette question soit discutée devant lui et de manière qu'il la comprenne, afin qu'il voie clairement lequel de ses deux côtés lui est plus avantageux. Mais il ne faut pas, aussitôt que quelqu'un élève la voix en faveur du côté de la question qu'il croit le plus avantageux, lui crier: Taisez-vous, vous êtes un imprudent, vous embarrassez la marche de l'administration, vous faites de l'opposition au ministère, vous voulez le renverser, vous voulez semer la division, vous êtes un ennemi de votre pays. De cette manière vous ne parviendrez jamais à la solution de la question, vous ne connaîtrez jamais la volonté du peuple, vous ne saurez pas si vous servez ses intérêts, tels qu'ils les entendent, vous ne pourrez par conséquent jamais avoir la conscience d'avoir fidèlement rempli la tâche qu'il vous a imposée. Il faut donc discuter la question du rappel de l'Union, parce que cette question est de la dernière importance pour le pays; il faut la discuter librement, franchement et honnêtement, afin que le peuple puisse la juger: quand il l'aura jugée, s'il se prononce contre le rappel, les choses iront leur train, comme elles sont parties; s'il se prononce pour le rappel, ses représentants, ses mandataires, ses délégués devront agir dans le sens de la question qu'il aura adoptée, s'ils ne veu-

lent pas être accusés, à leur tour, et à bon droit cette fois, d'embarrasser la marche du peuple et de le retarder dans la voie du progrès qu'il aura embrassée.

Le Pilot.

"Nous les prions (les jeunes gens) de se souvenir qu'il existe un pays du nom de Haut-Canada, et que les membres du Haut-Canada ne consentiront jamais à laisser défranchiser virtuellement leurs constituans." (*Pilot*, 16 mai 1848, approuvé par la *Revue* du même jour.)

Voici qui est sérieux; le *Pilot* ne veut pas que le Haut-Canada se laisse défranchiser et il se scandalise de ce que le Bas-Canada trouve mauvais de l'être; il nous appelle "agitateurs turbulents, démagogues" parce que nous disons au peuple les maux que lui a faits l'Union, parce que nous lui rappelons qu'il a été, qu'il est encore défranchisé par l'acte d'Union. Le Haut-Canada ne doit pas être défranchisé. Mais le Bas peut l'être... sans inconvénient; ce sont des canadiens-français. Qu'importe qu'ils ne soient pas représentés, pourvu que le Haut-Canada ait la prépondérance. Nous invitons nos compatriotes à méditer ces paroles du *Pilot*. Elles sont significatives, car elles sont la mesure de la justice que nous pouvons attendre de nos frères du Haut-Canada. Elles nous font voir de quel œil le Haut-Canada regarde l'Union, car le *Pilot* n'est pas que l'organe d'un individu. Rendre justice au Bas-Canada, c'est blesser le Haut; car le Haut ne veut d'Union avec le Bas, qu'à la condition de l'exploiter. Augmenter le nombre des représentants pour le Bas, c'est suivant le *Pilot* défranchiser le Haut. Or, dit le *Pilot*, "les membres du Haut-Canada ne consentiront jamais à laisser défranchiser virtuellement leurs constituans." Nous allons tirer pour le *Pilot*, les conclusions de ces prémisses.

Donc, le Haut-Canada ne voudra pas de la seule réforme électorale qui puisse rendre justice au Bas-Canada, celle basée sur la population.

Donc, le Haut-Canada ne veut pas rendre justice au Bas. Donc, le Haut-Canada veut perpétuer les infamies de l'Union contre les Bas-Canadiens.

Donc, les libéraux du Haut-Canada ne consentent à être nos frères que tant qu'ils sont nos maîtres, nos oppresseurs, dès que nous tendons à être leurs égaux ils nous regardent comme des rebelles à l'autorité souveraine qu'ils tiennent de l'acte d'Union.

Tel est le *libéralisme* du *Pilot*, approuvé, adopté par la *Revue Canadienne*! Est-ce là le *libéralisme* dont nous parle le *Journal de Québec*, libéralisme qui naitrait suivant lui de la *égalité, de la fraternité chrétienne* et qu'il nous fait un crime de répudier? Eh! bien; oui, nous répudions le *libéralisme des libéraux* du Haut-Canada tel que formulé dans l'article du *Pilot*; tel que prôné par le *Journal de Québec*; cette *égalité* qui consiste à tout sacrifier d'un côté, à tout exiger de l'autre; nous n'en voulons pas de ce libéralisme, et nous sommes sûrs d'être l'écho des sentimens de tous les Canadiens-Français, quand nous le répudions.

Que le *Pilot* revienne sur cette parole imprudente qui lui a échappé; qu'il avoue son erreur; nous serons heureux d'annoncer aux canadiens-français que le *Pilot* avoue s'être trompé en disant que *rendre justice au Bas-Canada c'était défranchiser le Haut-Canada*.

S'il ne se rétracte pas, il aura blessé l'administration d'une manière plus cruelle que l'ennemi le plus acharné, car le *Pilot* passe pour l'organe d'une partie du ministère. Nous espérons cependant que dans ce cas-ci le cœur du *Pilot* seul aura parlé.

Le *Herald* n'a pas répondu à nos remarques, sans doute parce qu'il avait trop d'arguments! Peut-être cependant aura-t-il cru devoir ménager ses forces pour mieux insulter M. Papineau. Le *Herald* lutte avec la *Revue* à ce noble jeu. Nous le prévenons cependant qu'il a un redoutable joueur à battre dans son confrère de la Rue St. Vincent. Il sera forcé de sortir les bagages de 37 et 38.

Le feu s'est déclaré, hier dans la nuit, deux fois, vers minuit et une heure. Le premier était à la brasserie Molson, mais n'a pas eu de suites fâcheuses. Le second était dans Griffintown, dans une maison appartenant au séminaire, et occupée comme refuge pour les pauvres. La maison a été détruite entièrement.

ANGLETERRE.—Lord Brougham ayant demandé à être naturalisé citoyen français, il s'en suivit une correspondance entre lui et M. Crémieux, le ministre de la justice, dans laquelle ce dernier lui déclara que pour obtenir ce droit, il lui fallait renoncer à être sujet anglais, et perdre par conséquent les honneurs de la pairie. Lord Brougham s'est désisté de sa demande.

FRANCE.—Les nouvelles de ce pays sont des plus rassurantes. Les élections se font partout en faveur du parti républicain modéré. Les scènes dégoûtantes que l'on a dit s'être passées au sein du gouvernement provisoire sont fausses. C'est encore une machination de la presse anglaise qui semble avoir pris à tâche de faire croire au monde que les excès de 93 doivent nécessairement revenir en France. Il y a certainement différence d'opinions entre les membres du gouvernement, mais jamais aucun d'eux ne s'est porté aux excès que certains journaux d'Angleterre ont inventés et que d'autres d'ici répètent à satiété.

Du reste, si, comme nous avons raison de l'espérer, l'élection amène sur les bancs de l'assemblée des républicains honnêtes et modérés, toutes ces remarques disparaîtront, et le triomphe de la liberté sera pur et éclatant.

LA PHARMACIE

CI-DEVANT RUE ST.-PAUL,

EST A PRESENT RUE NOTRE-DAME,



DU DR. PICAULT.

AU COIN DE LA RUE

BONSECOURS DEVANT L'HOTEL DONEGANA.

EN outre de son grand assortiment de MÉDICAMENTS, PARFUMERIES, etc., etc., on trouvera à sa Pharmacie tous les Médicaments à Patente les plus renommés annon dans les Gazettes. Tels que:—

Pillules de Brandreth	Pillules de Smith	Baume de Copahu, etc.	Essences de Ratafia
Do de Cooper	Do de Lees etc. etc.	Elixir Pulmonaire	Do de Pepermint
Do de Moffatt	Beaume de Wistar	Do de de longue vie	Do de Cannelle
Do de Harvy	Do de Pulmonaire	Do de Parégorique	Do de Bergamotte
Do de Morrison	Do de Liverwort	Essences de Citron	Do de Musc
Do de Hallaway	Do de Pereau	Do de Oranges	Do de Roses, etc.
Do de Frank			

Variété de Pastilles ou Lozanges médicamenteuses à l'usage des enfants, etc., etc., etc.
 NOTA.—On garantit véritables (Genuine) tous les remèdes pris dans la Pharmacie. Les personnes qui achèteront des médicaments pourront consulter le Médecin gratis.—Visites et consultations en ville.

Montréal, 19 mai 1848.

DR. PICAULT.



L. P. BOIVIN, Notre-Dame et St. Vincent.

COINS DES RUES

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St.-Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un riche assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc., etc., etc. Montréal, 19 mai 1848.

PROGRES DE LA REVOLUTION!

"A L'ENSEIGNE DU CASTOR."

RUE ST. PAUL,



122, A MONTREAL.

REPUBLIQUE PROCLAMEE AU MILIEU DES HARDS FAITES.

LE GOUVERNEMENT PROVISoire DE LA MAISON PLAMONDON AU PEUPLE DU CANADA!

CITOYENS!

LES monopoles et les privilèges s'en vont! Désormais le plus humble des citoyens sera servi avec autant d'attention et de prévenance que le plus riche seigneur de l'époque! Que chacun achète où il sera servi avec déférence, politesse et à bonnes conditions.

Tout en vous remerciant sincèrement pour l'encouragement libéral que vous avez accordé à notre maison par le passé nous vous invitons à continuer de nous honorer de vos pratiques. Pour mériter de nouveau cet encouragement, nous l'avouerez, rien n'était plus propre à nous l'acquérir, dans un tems comme celui-ci, que d'opérer une REVOLUTION COMPLETE, dans les prix des hardes.

La lutte a été longue entre les blouses et les paletots! L'ordre est maintenant rétabli, les barricades sont à bas, et l'établissement contient 100 pieds de profondeur.

La nouvelle république de hardes reçoit actuellement, par chaque arrivage, des adresses de félicitations avec de nombreuses consignations de HARDS FAITES et tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin, qu'elle vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ Q'AILLEURS.

Des tailleurs sont toujours prêts à faire des hardes, suivant le goût des pratiques.

HARDS FAITES A VENDRE.

750 Surtouts de Tweed Gris	s. d.	s. d.	220 Surtouts, Frocks, drap noir et bleu	s. d.	s. d.
325 do do Drab	9 0 à 16 3		150 Gilet Drap bleu	25 0 à 35 0	
800 do d'Alpaca noir	11 3 à 15 0		350 do Toile et Drill	12 6 à 18 0	
450 do Paramata do	10 0 à 15 0		200 Blouse Toile	3 9 à 5 0	
260 Chesterfield Cachemire Gris	11 3 à 17 6		1200 prs. Culotte Drill et Gambroon	4 0 à 5 6	
350 do Tweed double foulé	22 6 à 27 6		675 do Bouragan	5 6 à 7 6	
250 do Waterproof gris	18 9 à 22 6		150 do Drab bleu et noir	12 6 à 17 6	
225 Habits Chasse Casemire, Does-	17 6 à 25 0		350 do Tweed barré et uni	5 6 à 8 0	
kins carotté et gris	20 0 à 32 6		1500 Vestes différente qualité	3 0 à 7 0	
150 Chesterfield en Drap français	35 0 à 47 6		250 do Satin carotté et uni	7 6 à 12 6	

HARDS FAITES A ORDRE.

Surtout Drap superfin noir	50 0 à 90 0	Pantalon Casimere noir	22 6 à 30 0
Chesterfield Drap français	45 0 à 60 0	Do do carotté	20 0 à 27 6
Habit Chasse Casimere	35 0 à 50 0	Do do Doeskin gris	21 3 à 30 0
Vestes Satin noir	15 0 à 22 6	Habillement d'enfant de toute sorte	10 0 à 25 0
Do do fleuris	12 6 à 25 0	Do fait sur mesure	20 0 à 32 6

Aussi, une grande quantité de Chapeaux et Casquettes, tels que chapeaux français de 6s. à 12/6. Casquette de drap bleu, 4s. à 6s.; Casquette de velour d'enfants, 2s. 6d. à 3s.; et un assortiment complet d'autres marchandises d'étapes et de goût.

Les pratiques voudront bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la

CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE.

L. PLAMONDON.

M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 17 mai 1848.

NOUVEL ETABLISSEMENT CANADIEN.

VINS ET EPICERIES,



EN GROS ET EN DETAIL.

COIN DE LA RUE NOTRE-DAME ET DE LA PLACE JACQUES CARTIER.

Le soussigné prie ses nombreux amis et le public en général, de vouloir bien faire attention qu'il vient d'ouvrir une maison de commerce dans la branche ci-dessus.

On trouvera toujours à cet établissement un assortiment complet et varié de VINS, LIQUEURS, THÉS, CAFÉS, SUCRES, fruits de toutes sortes etc., etc., etc.

Les vins et les liqueurs seront choisis avec soin et exempts de toutes falsifications.

Rien ne sera épargné pour rendre cet établissement digne du patronage du public.

A. L. LACROIX.

Les personnes qui enverront leurs domestiques, seront servies avec autant de soins et d'attention que si elles venaient elles-mêmes.—Montréal 17 mai 1848.

Nous avons reçu trop tard pour ce numéro, une communication de M. Papineau. Elle paraîtra mercredi.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du théâtre. Ils verront que la représentation est au bénéfice de M. Hervieux. Nous sommes persuadés qu'il y aura foule.

Le public de Montréal, nous l'espérons, saura prouver qu'il s'ait apprécier des talents comme ceux des amateurs canadiens. L'occasion est favorable. Allez-en foule, lecteurs!

THEATRE ROYAL.

Il se présente enfin une occasion unique pour les Canadiens, de prouver qu'il n'ont pas dégénéré de leurs pères dans l'amour du plus noble et du plus intellectuel des amusements—le théâtre. Au milieu même des perturbations indicibles d'une révolution, après avoir laissé des scènes de sang et de carnage, marais impurs que le pionnier doit parcourir avant d'arriver aux terres saines et fertiles—la liberté—le français pur sang secoue la poussière de ses pieds, fait ses ablutions, redonne à sa figure sa netteté accoutumée que la poudre de la bataille avait tachée, et vient applaudir à ceux qui ont fait de leur vie l'étude des moyens de lui plaire.

Sans plus d'amplification, qu'il nous suffise de dire que les amis de M. Hervieux, (cet amateur dramatique distingué qui a consacré ses veilles, son tems et son argent au succès de la scène dramatique française) se sont formés en comité pour lui donner un TEMOIGNAGE public de leur estime; et nous invitons tous ceux qui ont le plaisir de connaître M. Hervieux à aider ses amis de leur bienveillante coopération, ou ce qui vaudrait autant, de leur présence au théâtre, LUNDI soir, le VINGT-DEUX de ce mois.

On nous prie d'annoncer que toutes communications, au sujet ci-dessus mentionné, peuvent être adressées à

PETER L. McDONELL,
 Secrétaire du Comité,
 Hôtel du Canada, rue St-Gabriel.

J. A. LECLERC,

MARCHAND DE CUIR,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

N^o. 174, RUE ST. PAUL,
 PRES DE LA MAISON DE LA DOUANE,
 PORTE VOISINE DE

B. WORKMAN, APOTICAIRE,

MONTREAL.

N. B.—Cuir de différentes sortes pour Selliers et Cordonniers.
 Montréal, 20 mai 1848.

OLIVIER RODIER,

PEINTRE - DECORATEUR.

PRIE ses nombreuses pratiques de vouloir bien faire attention, qu'il vient d'établir son ATELIER conjointement avec celui de M. HARDIE, rue McGill.
 Montréal, 1er mai 1848.

BRASSERIE PIGEON.

M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront à l'avenir sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU, et Cie.

NARCISSE PIGEON,
 A. et T. SAUVAGEAU.

Montréal, 9 févr. 1848.

CHARLES GAREAU.

MARCHAND - TAILLEUR.

A TRANSPORTÉ son magasin au N^o. 87, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'ancien Palais de Justice, 2e porte de M. BOIVIN, orfèvre.

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en main un assortiment général de Draps fins, Casimiers français, Satin, Etoffes pour vestes, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc.

Il a reçu ses livres de modes pour 1848.
 Montréal, 12 avril 1848.

CONDITIONS DU JOURNAL.

L'Avenir paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

Le prix d'abonnement est de DIX CHELINS, par année, payables par semestre, d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

On chargera le prix fixé pour les annonces pour lesquelles on n'aura pas pris d'arrangements préalables.

Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra le journal gratis.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur-gérant du journal, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, 122 1/2, rue saint Paul, et chez tous les agents ci-dessous:

AGENTS DE L'AVENIR.

Québec,	S. Drapeau,
Trois-Rivières,	P. Nourie.
Champlain,	A. J. Martineau.
Berthier,	P. J. Guitté.
Ste-Anne de la Pérade,	L. Bureau.
Sorel,	J. B. Lamère.
St. Ours,	Jos. Germain.
St. Jean Dorchester,	J. Marchesault.
St. Hyacinthe,	M. Laframboise.
St. Pie,	J. C. Bachand.
St. Rémi,	J. H. Martin, Ecr.
St. Roch des Aulnets,	J. B. Dupuis, Ecr.
St. Charles,	O. Hebert.
Laprairie,	Guillaume Barette.
Pointe Lévis,	J. H. Leclaire.

Le Directeur-Gérant,
 J. B. E. DORION.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR,
 W. H. ROWEN,
 Imprimeur.